

<p>Maison de la poésie de Haute-Normandie Délibérations Conseil d'Administration du 23 septembre 2009</p>

Présents : Eric Sénécal (président), Erick Morel (vice-président), Emilie Léonard (secrétaire), Vincent Depardieu (trésorier), Yann Sénécal (trésorier adjoint). Absents excusés : Hélène Beuvin (pouvoir à Erick Morel), Véronique Sénécal (pouvoir à Vincent Depardieu).

Absents : Sylvie Laroche, Michel Laroche.

Le Conseil d'Administration est réuni suite à la rencontre du 16 septembre 2009 à l'Hôtel de Ville de Dieppe, quant à la pérennisation de la Maison de la poésie de Haute-Normandie avec l'ensemble des partenaires.

Le président rappelle les efforts continuels de l'association pour tenter depuis trois ans de faire comprendre aux institutionnels la nécessité d'obtenir des soutiens financiers minima visant à pérenniser notre action, reconnue et saluée par tous, dans les champs culturels, éducatifs et sociaux que nous nous sommes fixés. Pour la réunion du 16 septembre, un nouveau courrier avec un budget de fonctionnement annuel revu très fortement à la baisse a été adressé aux partenaires en juin.

Le compte-rendu de cette rencontre est fait par les membres du CA qui ont pu y participer.

Le Conseil d'Administration de la MPH N salue le soutien confiant et moteur de la Drac de Haute-Normandie (représentée par son directeur, M. François Erlenbach) en particulier grâce au travail exceptionnel réalisé par Jeanne-Marie Rendu, annonçant la reconduction de son aide de 15.000 € avec une augmentation de 5.000 € pour l'année 2010, et sa volonté de mettre en place une convention multipartite et pluri-annuelle.

Le Conseil d'Administration de la MPH N enregistre avec satisfaction la proposition d'accompagnement de la Région Haute-Normandie (représentée par M. Arnaud Coignet, directeur des services culturels) à hauteur de 15.000 €, la volonté de conventionner l'association. Le Conseil d'Administration note cependant la prudence du technicien quant au pourcentage que représenterait désormais la participation de la Région dans le budget global suite aux déclarations des représentants du Département de Seine-Maritime, de l'Agglomération Dieppe Maritime et de la Ville de Dieppe, ainsi que son regret de ne pas trouver la Maison de la poésie dans le Contrat d'Agglomération alors que d'autres associations y sont présentes.

Le Conseil d'Administration de la MPH N entend la position du Département de Seine-Maritime (représenté par Mme Catherine Scelles, responsable des services culturels) sur son impossibilité d'aller au-delà d'une subvention identique à celle de l'année 2009 pour « mars en poésie » (3.000 €) et sur l'éventualité d'étudier

des demandes de subventions spécifiques sous couvert de différents dispositifs existants, en particulier en direction des collèges.

Le Conseil d'Administration de la MPH N constate l'extrême prudence de l'Agglomération Dieppe Maritime (représentée par M. Guy Sénécal, vice-président en charge de la Culture), dans l'impossibilité d'affirmer un quelconque soutien à l'association avant le dévoilement du schéma de développement culturel de son territoire courant du premier trimestre 2010, prudence qui suit le refus ferme du bureau communautaire de l'agglomération en 2009 d'attribuer une subvention de 5.000 € proposée par sa commission Culture. L'agglomération a rappelé qu'elle aura d'importants dossiers à soutenir.

Le Conseil d'Administration de la MPH N ré-entend l'engagement de la Ville de Dieppe (représentée par Mme Sabine Audigou, conseillère municipale déléguée) sur sa volonté de mise à disposition de locaux, et enregistre l'information de la mise en vente prochaine du bâtiment de la rue de l'Oranger, les difficultés à trouver un accueil pour de potentiels salariés, et sa certitude de ne pouvoir aucunement financer en 2010 l'association, même modestement.

Le Conseil d'Administration de la MPH N note les remarques des partenaires régionaux sur l'apparition subsidiaire de la MPH N dans le rapport établi par le cabinet ayant opéré l'étude du schéma de développement culturel de l'agglomération Dieppe-Maritime, malgré une rencontre de trois heures avec le technicien et la fourniture de notre projet complet ainsi que de nos derniers bilans.

Le Conseil d'Administration de la MPH N admet, ainsi que l'a fait remarquer M. Erlenbach pendant la réunion du 16 septembre, qu'il sera impossible d'engager un Equivalent Temps Plein de façon stable et pérenne. Une telle option ne permettrait pas de mener d'actions.

Le Conseil d'Administration de la MPH N étudie la proposition de la Drac de se positionner sur deux emplois aidés pour un coût à l'association très réduit, et permettant une plus grande souplesse financière. Il n'empêche cependant que les financements promis ne couvriraient qu'à peine la seule action « mars en poésie ». Engager du personnel pour les mettre en situation de trouver les moyens de financer des actions et les aides pour pérenniser au moins un des deux postes va à l'encontre d'un projet tel que le nôtre.

Un premier constat est établi, affirmant que notre action n'a pas été menée dans le vide et qu'elle est reconnue, soutenue avec force par la Drac, relayée par les autres partenaires. Cependant, en matière d'appuis locaux, l'association se retrouve en deçà de ce qu'elle avait obtenue en 2008 : aide financière de l'agglomération Dieppe-Maritime, locaux assurés par la Ville de Dieppe rue de l'Oranger avec promesse d'expansion à l'étage pour l'accueil administratif, et pour « mars en poésie 2009 » : subvention de la Ville de Dieppe (2000 €).

Après un débat sur l'ensemble des éléments portés à la réflexion du Conseil d'Administration, le président de l'association, propose au vote les questions suivantes :

L'association aura-t-elle les moyens financiers de poursuivre son développement et de pérenniser son activité ?

Le Conseil d'Administration de la MPHN répond NON à l'unanimité.

L'association a-t-elle les moyens humains d'accompagner un, voire deux emplois aidés, de subvenir aux besoins en formation de ces personnels, et de poursuivre tout au long de l'année, sur l'ensemble du territoire de la Haute-Normandie, les actions qui lui ont permis de toucher en 7 ans plus de 20.000 personnes autour de la poésie vivante ?

Le Conseil d'Administration de la MPHN répond NON à l'unanimité.

L'association poursuit-elle ses activités en l'état, sur la base du bénévolat, comme ce fut le cas depuis 7 ans ? Le président rappelle que depuis deux ans l'association s'est battue pour demander à ce que des bénévoles ne puissent se substituer à de l'emploi, dès lors qu'il devient nécessaire.

Le Conseil d'Administration de la MPHN répond NON à l'unanimité.

L'association, face aux incertitudes locales, tente-t-elle de se tourner vers les communes de l'agglomération de Rouen susceptibles de l'accueillir ?

Le Conseil d'Administration de la MPHN répond NON à l'unanimité.

L'association décide-t-elle de mettre son activité en sommeil, quitte à reprendre souffle à échéance de quelques mois ou années sous une autre forme que celle proposée aux Institutionnels ?

Le Conseil d'Administration de la MPHN répond OUI à l'unanimité.

A la suite de ces votes, le Conseil d'Administration de la Maison de la poésie de Haute-Normandie décide

1. de déménager son matériel de la rue de l'Oranger à Dieppe dans les plus brefs délais,
2. de réadresser à tous les éditeurs qui nous avaient fait confiance les livres mis en dépôt pour ce qui devait être une boutique du livre de poésie unique en son genre,
3. d'annuler l'ensemble des projets mis en attente,
4. de mandater son président pour prendre rendez-vous avec M. le maire de Dieppe afin de lui rendre les clefs du local mis à disposition par la Ville,
5. d'informer ses partenaires de ses décisions par un courrier et la copie des délibérations de ce conseil d'administration.

Fait à Rouen, le 23 septembre 2009

Le président, Eric Sénécal

La secrétaire, Emilie Léonard